

## Modèle de publication internet pour les fonds visés à l'article 8

Informations concernant l'article 10 du Règlement européen sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« SFDR »), conformément au Chapitre IV, Section 2 du Règlement délégué 2022 / 1288 (« Niveau 2 du SFDR »)

### Section relative aux Publications d'informations en matière de durabilité du site internet de NB

Conformément à l'article 10 du SFDR et au Chapitre IV, Section 2 du Règlement délégué (UE) 2022/1288, ce document fournit des informations sur les caractéristiques sociales et environnementales promues par le Neuberger Berman Emerging Markets Equity Fund ainsi que les méthodologies utilisées pour évaluer, mesurer et surveiller ces caractéristiques.

Les termes définis utilisés dans la présente publication (sauf s'ils sont définis dans la présente) sont tels que définis dans les documents d'offre du Compartiment. Les termes utilisés dans le résumé ont la même signification que dans le reste de cette publication internet.

---

#### Neuberger Berman Emerging Markets Equity Fund (le « Compartiment »)

---

**Résumé** Le Compartiment est classé comme un produit financier appartenant à l'article 8 aux fins du SFDR.

Dans le cadre du processus d'investissement, l'équipe d'investissement tient compte d'une variété de caractéristiques environnementales et sociales, comme détaillée ci-dessous. Ces caractéristiques environnementales et sociales sont examinées à l'aide d'un système de notation ESG propriétaire de Neuberger Berman (le « **Quotient ESG de NB** »). Le Quotient ESG de NB repose sur le concept des risques et opportunités ESG spécifiques à un secteur et génère une notation ESG globale pour les émetteurs en les évaluant selon certains indicateurs ESG.

---

**Pas d'objectif d'investissement durable** Ce Compartiment promeut des caractéristiques environnementales ou sociales, bien qu'il n'ait pas pour objectif l'investissement durable.

---

**Caractéristiques environnementales ou sociales promues par le Compartiment** Les caractéristiques environnementales et sociales suivantes sont prises en compte, si applicable pour le secteur et l'émetteur spécifiques, dans le cadre de la notation du Quotient ESG de NB :

**Caractéristiques environnementales :** qualité de l'air ; gestion de l'énergie ; exposition aux risques environnementaux ; économie de carburant ; émissions de gaz à effet de serre (« **GES** ») ; opportunités dans les technologies propres ; émissions toxiques et déchets ; gestion de l'eau ; gestion du cycle de vie des emballages ; approvisionnement en matériaux et gestion du cycle de vie des produits.

**Caractéristiques sociales :** accès à la finance ; accès aux soins de santé ; confidentialité et sécurité des données ; santé et sécurité ; développement du capital humain ; gestion du travail ; sécurité et intégrité des produits et normes de travail de la chaîne d'approvisionnement.

---

**Stratégie d'investissement** Le Compartiment investira principalement dans des titres participatifs et des valeurs mobilières liées à des titres participatifs qui sont cotés ou négociés sur des Marchés reconnus au niveau international et émis par des sociétés qui : (1) négocient principalement sur une bourse reconnue de Pays émergents ; (2) sont constituées en vertu des lois des Pays émergents et qui y ont domicilié leur siège social ; ou (3) réalisent 50 % ou plus de leur chiffre d'affaires sur des biens fabriqués, des ventes, des bénéfices réalisés ou la prestation de services dans des Pays émergents et/ou qui y détiennent au moins 50 % de leurs actifs.

---

	<p><u>Évaluation des pratiques de bonne gouvernance</u></p> <p>Les facteurs de gouvernance suivis par l'équipe d'investissement peuvent inclure : (i) alignement des rémunérations et des incitations ; (ii) droits des actionnaires ; (iii) structure du capital et investissement ; (iv) composition du conseil d'administration ; et (v) communication transparente et contrôles internes.</p>
<b>Proportion d'investissements</b>	Le Compartiment vise à détenir directement au minimum 80 % d'investissements en adéquation avec les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le Compartiment. Le Compartiment ne s'engage pas à détenir des investissements durables.
<b>Suivi des caractéristiques environnementales et sociales</b>	<p>L'équipe d'investissement prend en compte divers indicateurs de durabilité pour mesurer les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par le Compartiment, et notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>(a) le Quotient ESG de NB ;</li> <li>(b) Valeur climatique à risque (« <b>CVaR</b> ») ; et</li> <li>(c) les politiques d'exclusion ESG de NB.</li> </ul>
<b>Méthodologies pour les caractéristiques environnementales et sociales</b>	L'équipe d'investissement assurera le suivi et produira un rapport sur la performance des indicateurs de durabilité ci-dessus. Ces indicateurs de durabilité seront utilisés pour mesurer la réalisation de chacune des caractéristiques environnementales et sociales promues par le Compartiment et seront inclus dans le rapport périodique obligatoire du Compartiment.
<b>Sources et traitement des données</b>	<p>Les données ESG proviennent de plusieurs ensembles de données, notamment des organisations financières internationales, des prestataires externes, des divulgations directes des entreprises, des divulgations indirectes des entreprises, des agences de développement et des prestataires de recherche ESG spécialisés.</p> <p>Les flux de données ESG sont surveillés et rapprochés par notre équipe d'assurance qualité des données et les éléments de données critiques sont examinés de manière approfondie dans le cadre du reporting interne.</p>
<b>Limites des méthodologies et des données</b>	Les limites de la méthodologie et des données sont répertoriées sous cette rubrique dans la partie principale de la publication internet. Neuberger Berman est convaincu que ces limitations n'affectent pas la promotion des caractéristiques environnementales et sociales, comme expliqué plus en détail dans cette rubrique dans la partie principale de la publication internet.
<b>Due Diligence</b>	Avant de réaliser des investissements, Neuberger Berman effectuera une due diligence raisonnable et appropriée sur la foi des faits applicables à chaque investissement.
<b>Politiques d'engagement</b>	L'engagement est une composante importante du processus d'investissement du Compartiment.
<b>Indice de référence désigné</b>	S.O.